

**Réunion du Conseil Municipal
du lundi 20 novembre 2017 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif**

Convoqué par courrier en date du 14 novembre 2017

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Débat d'orientations budgétaires 2018 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil est appelé à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame.

Prend acte

2 Communication du rapport d'activité 2016 du Crédit Municipal.

Le rapport d'activité 2016 du Crédit Municipal est communiqué au Conseil.

Communiqué

3 Créances à admettre en non-valeur et remises gracieuses.

Le Conseil est appelé à approuver :

- les admissions en non-valeur au titre de l'exercice **2017**, des créances irrécouvrables pour une somme de **68 387,64 €**,
- les admissions en non-valeur des créances minimes irrécouvrables, pour une somme de **291,77 €**,
- deux remises gracieuses pour un montant de **4 870,63 €**.

Adopté

4 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

L'autorisation de signature de marchés publics

Autorise la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
DC7029 VA	Travaux de sécurisation du GS Jacques Sturm – lot serrurerie	23 semaines	LAUGEL ET RENOUARD	226 628,30	26/10/2017

ainsi que la passation des avenants énumérés dans la délibération.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les avenants et les documents y relatifs.

Adopté

5 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la Ville de Strasbourg entre le 1er et le 30 septembre 2017. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 28 avril 2014 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

6 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver les suppressions, créations et transformations d'emplois.

Adopté

7 Affaires cultuelles : attribution de subventions aux établissements cultuels et aux associations.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions aux organismes suivants :

Association Saint Amand	2 000 €
Association Le Domino	1 200 €
Coordination des Associations de Musulmans de Strasbourg	1 750 €
Conseil Régional du Culte Musulman	3 120 €
Association Générations Solidaires	6 000 €
Association Solidarité Culturelle Koenigshoffen	2 000 €
Conseil Représentatif des Institutions Juives de France	5 025 €
Association Union Juive Libérale de Strasbourg	10 000 €
Association des Musulmans de Cronenbourg	10 200 €
Association Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville	7 900 €
Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social	7 900 €
Association Action Résilience	4 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

8 Approbation d'une convention de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et l'œuvre Notre Dame sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg pour la conclusion d'accords-cadres de travaux et de prestations intellectuelles dans le cadre d'opérations de construction.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- 1) la conclusion des accords-cadres avec émission de bons de commande et de l'accord-cadre avec passation de marchés subséquents, sans maximum d'une durée fixe d'un maximum de 4 ans.
- 2) la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame dont l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mission de coordinateur.

Cette convention portera sur :

- des missions d'ingénierie de structure et d'ingénierie pluridisciplinaire dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- des travaux de curage dans le cadre d'opérations de la Ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- des travaux de câblage Voix/Données/Images dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- des travaux de désamiantage, dépollution et déconstruction dans le cadre d'opérations de la Ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'œuvre Notre-Dame.

L'Eurométropole de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres et marchés.

- à exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commandes et concernant la Ville de Strasbourg.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser l'Administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame :

- à signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg. L'Eurométropole de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres et marchés.
- à exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commande et concernant la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Adopté

9 Approbation d'une convention de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et l'œuvre Notre Dame sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg pour la conclusion d'accords-cadres et de prestations de service pour des travaux de maintenance corrective et d'interventions sur les bâtiments

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1) sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion de marchés ordinaires, d'accords-cadres avec émission de bons de commande ou de marchés mixtes, d'une durée fixe d'un maximum de 4 ans.

Objet	Montant maximum en € HT
Travaux de métallerie en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la Ville de Strasbourg	3 000 000
Travaux de métallerie en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de l'OND	100 000
Travaux sur des fermetures de façades en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la Ville de Strasbourg	1 500 000
Travaux sur des fermetures de façades en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de l'OND	40 000
Travaux de menuiserie PVC corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la Ville de Strasbourg	900 000
Travaux de menuiserie PVC corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de l'OND	40 000
Travaux de menuiserie aluminium en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la Ville de Strasbourg	1 000 000
Travaux de menuiserie aluminium en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de l'OND	40 000
Travaux de sanitaire en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la Ville de Strasbourg	sans
Travaux de sanitaire en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de l'OND	100 000

Travaux d'assainissement et d'adduction d'eau en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la Ville de Strasbourg	sans
Travaux d'assainissement et d'adduction d'eau en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de l'OND	100 000
Travaux de chauffage, ventilation, climatisation et d'électricité associée en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la Ville de Strasbourg	sans
Travaux de chauffage, ventilation, climatisation et d'électricité associée en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de l'OND	100 000
Travaux d'électricité en maintenance corrective et pour de interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la Ville de Strasbourg	sans
Travaux d'électricité en maintenance corrective et pour de interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de l'OND	100 000
Maintenance préventive et corrective de diverses installations de chauffage et climatisation du patrimoine de la Ville de Strasbourg	1 000 000
Maintenance préventive et corrective des équipements de protection contre l'incendie du patrimoine de la Ville de Strasbourg	500 000
Prestations de ramonage des conduits de cheminées et des générateurs de chaleur du patrimoine de la Ville de Strasbourg	400 000

2) la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame dont l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mission de coordinateur,

Cette convention portera sur :

- des travaux de métallerie en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- des travaux de fermeture de façades en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- des travaux de menuiserie PVC en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- des travaux de menuiserie aluminium en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg ;

- des travaux de sanitaire en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la Ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- des travaux d'assainissement et adduction d'eau en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- des travaux de chauffage, ventilation, climatisation et d'électricité associée en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la Ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- des travaux d'électricité en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- la maintenance préventive et corrective de diverses installations de chauffage et climatisation sur le patrimoine de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- la maintenance préventive et corrective des équipements de protection contre l'incendie sur le patrimoine de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg ;

Il est par ailleurs demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations des marchés et accords-cadres concernant la Ville de Strasbourg
- à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'œuvre Notre-Dame.

L'Eurométropole de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres et marchés.

- à exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commandes et concernant la ville de Strasbourg.

Et en sa qualité d'Administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame :

- à signer la convention de groupement de commande avec la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg.

L'Eurométropole de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres et marchés.

- à exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commande et concernant la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Adopté

10 Prolongation du bail emphytéotique consenti au bénéfice de la Région Grand Est pour l'occupation de l'immeuble situé 10 rue des Ecrivains à Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver la prolongation du bail emphytéotique conclu le 4 décembre 1989 au profit de la Région Alsace (devenue Région Grand Est), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016 et avec pour nouvelle échéance le 31 décembre 2030, concernant le bien immobilier localisé et cadastré comme suit :

Banlieue de Strasbourg-Ville

Lieudit : 10 rue des Ecrivains - Section 21 parcelle n° 26 d'une contenance de 1,83 are

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document ou acte concourant à l'exécution de la délibération et notamment l'avenant n° 4 au bail emphytéotique du 4 décembre 1989 actant de la prolongation.

Adopté

11 Cession de 38 104 actions Danone.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente de 38 104 actions de la société DANONE FR 0000 120 644 au prix du marché, sur la bourse de PARIS ; et de décider l'encaissement de la recette sur la ligne budgétaire 020/775/JG02A : pour les recettes issues de la cession des 38 104 actions au prix du marché.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à procéder à la vente de 38 104 actions de la Société DANONE à signer pour le compte de la ville de Strasbourg tous les documents et conventions relatifs à cette opération, étant entendu que le Service Dépôts, services financiers et consignations de la DRFiP 67 sera donneur d'ordre l'opération.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

12 Démarche écoquartier : adhésion de la ville de Strasbourg à la charte nationale en vue de la candidature à la labellisation écoquartier de deux projets : Brasseries Cronenbourg et projet Elsau.

Le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les chartes nationales EcoQuartier pour l'opération Brasseries menée par la SERS et pour le projet de renouvellement urbain de l'Elsau, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution des présentes.

Adopté

13 Vente de l'ilot A - Porte des Romains, entrée Est de Koenigshoffen.

Il est demandé au Conseil d'approuver dans le cadre de la recomposition urbaine de la Porte des Romains, la vente au profit de la société Pierres et Territoires de France Alsace (ou de toute autre personne morale qui lui plaira de substituer avec l'agrément de la ville de Strasbourg) de la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg - Koenigshoffen Cronenbourg
Lieudit : route des Romains
Section MH n° (1) /95 de 80,53 ares issue de la parcelle section MH n° 211/95

Moyennant le prix de vente ferme, définitif et non révisable de 1 800 000 € hors taxe et frais, TVA en sus à la charge de l'acquéreur, aux conditions suivantes à insérer dans l'acte de vente à intervenir :

- l'engagement de l'acquéreur à respecter le cahier des charges de la consultation annexé à l'acte de vente, ainsi que les différents engagements formulés dans son offre de juin 2017, dans sa présentation du 8 septembre 2017 dans sa lettre d'engagement du 3 octobre 2017. Ces documents seront annexés à la délibération et à l'acte de vente ;
- l'obligation pour l'acquéreur de réaliser un programme immobilier d'une constructibilité maximum de 7 500 m² de surface de plancher, conformément au cahier des charges de consultation. En cas de dépassement de plus de 5% de cette surface de plancher, l'acquéreur sera sanctionné par une clause pénale à hauteur de 225 € (deux cent vingt-cinq euros) par m² de surface de plancher supplémentaire. Cette clause est stipulée révisable uniquement à la hausse en cas dépassement du total de surface plancher convenue. Il n'y aura donc lieu à aucune diminution du prix au profit de l'acquéreur, pour le cas où ce dernier ne réalisera pas la totalité de la surface de plancher prévue ;
- l'obligation de faire à la charge de l'acquéreur consistant en la réalisation de la programmation indiquée dans son offre et pour laquelle il a été désigné en tant que lauréat, sans possibilité de substituer cette affectation décrite comme suit :
 - 54 logements en accession réalisés par Pierres et Territoires ;
 - 27 logements en locatif social réalisés par Habitation Moderne ;
 - 12 logements en accession sociale sécurisée réalisés en habitat participatif par Opidia ;
 - 16 logements en accession sociale sécurisée réalisés par Pierres et Territoires pour le compte d'Opidia.

Cette obligation de faire sera sanctionnée par des dommages et intérêts ;

- l'obligation pour l'acquéreur de réaliser un réseau de chaleur à partir de la géothermie, avec un taux d'approvisionnement énergétique minimum garanti de 60%. La non réalisation de cet objectif sera sanctionné par une clause pénale de 100 € (cent euros) par m² de surface de plancher de la totalité de l'opération ;
- l'obligation pour l'acquéreur d'obtenir une ou des labellisations BEPOS Effinergie 2017 ou, si ces dernières n'existaient plus lors de l'achèvement des travaux, une ou des labellisations équivalentes, pour l'ensemble des bâtiments construits. La non obtention de cette ou ces labellisations sera sanctionnée par une clause pénale de 70 € (soixante-dix euros) par m² de surface de plancher concernée ;
- l'obligation pour l'acquéreur de vendre les logements en accession privée au prix maximal de 2 900 € HT m² de surface habitable. A défaut la société Pierres et Territoires, sera redevable envers la ville de Strasbourg, à compter de cette aliénation, de dommages et intérêts fixés forfaitairement à titre de clause pénale à la somme de 90% du dépassement du prix plafond par logements. Le prix maximal de cession s'entend du prix de cession au m² habitable par logement cédé, hors stationnement, hors travaux modificatifs ou options souscrites par les acquéreurs de lots et hors frais de prescripteurs et frais de notaire ;
- une restriction au droit de disposer garantissant l'interdiction pour l'acheteur de revendre le terrain nu (à l'exception des ventes des droits à construire ou des parcelles issues de la division de l'îlot A, par le lauréat aux acquéreurs agréés par la ville de Strasbourg dans le cadre du projet), sans l'accord de la ville dans un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente. Cette restriction au droit de disposer pourra être levée dans les conditions qui seront précisées dans les actes notariés à intervenir ;

- l'obligation pour l'acquéreur de procéder au démarrage effectif des travaux dans un délai de douze mois à compter de la signature de l'acte de vente. Cette obligation sera sanctionnée par un droit à la résolution au profit de la ville de Strasbourg avec inscription au Livre Foncier. Ce droit à la résolution pourra être radié sur présentation par l'acquéreur d'un procès-verbal de démarrage significatif des travaux effectué par voie d'huissier ;
- la réalisation d'un quota d'heures d'insertion qui ne pourra être inférieur à 4 heures par tranches de 10 000 € HT de travaux. L'acquéreur s'engagera à fournir tous les éléments requis par la Ville pour rendre compte de la mise en œuvre locale des clauses sociales dans son chantier. Le non-respect de cette condition particulière portant sur l'insertion par l'emploi entraînera la mise en œuvre d'une astreinte de 35 € par heure non exécutée sur simple réception par l'acquéreur d'un courrier de la ville de Strasbourg constatant l'inexécution de l'obligation ;
- compte tenu des études de sols annexées à la consultation, l'acquéreur prendra les biens en l'état, sans garantie de la collectivité, notamment au niveau de l'état du sol et du sous-sol. Il fera son affaire personnelle de toute obligation complémentaire de remise en état sanitaire du sol et du sous-sol et de tout vice caché du sol et du sous-sol ;

Le Conseil est également appelé à décider de la signature d'une promesse synallagmatique de vente et de l'acte notarié de vente incluant les conditions suivantes :

- les conditions de la vente décrites ci-dessus ;
 - l'obligation pour Pierre et Territoires de France Alsace de déposer un permis d'aménager dans un délai maximum de 6 mois à compter de la signature de la promesse de vente et de déposer le premier permis de construire dans un délai de 10 mois maximum à compter de la signature de la promesse de vente. En cas d'irrespect de cette obligation, la Ville aura la faculté d'invoquer la caducité de la promesse de vente ;
 - les conditions suspensives suivantes à l'exception de toute autre et de la purge du droit de préemption urbain: l'obtention par Pierres et Territoires du permis d'aménager purgé de tout recours et obtention par Pierres et territoires du premier permis de construire purgé de tout recours ;
 - l'acte de vente devra être signé au plus tard 90 jours calendaires après obtention et purge du premier permis de construire de Pierres et Territoires. Chaque jour de retard imputable à l'acheteur sera sanctionné par une indemnité, au profit de la ville de Strasbourg, de 500 € par jour calendaire.

La promesse devra être signée dans un délai maximum de trois mois à compter de l'approbation de la présente vente par le Conseil municipal. A défaut la ville de Strasbourg se réserve le droit de se délier de ses engagements envers le lauréat acquéreur. Une indemnité d'immobilisation de 10% du montant du prix de vente hors taxes sera versée à la signature de la promesse de vente. Cette indemnité sera déduite du prix lors de la réitération de la vente ou restera acquise au vendeur en cas de défaillance de l'acquéreur ;

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son sa représentant-e à signer l'avant-contrat, l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

**14 ANRU Cronenbourg : restructuration du secteur Einstein/ Haldenbourg.
Régularisation foncière entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole : - vente à l'Eurométropole de Strasbourg de trois lots de copropriété - annulation du point 3 de la délibération du Conseil municipal du 27 juin 2016.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. l'annulation du point 3, uniquement, de la délibération du Conseil municipal de Strasbourg du 27 juin 2016 ayant donné un avis favorable, à l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg des biens et droits immobiliers dépendant de la copropriété 5, 7, 9 rue Albert Einstein (en ce qui concerne le lot 73) et ceux dépendant de la copropriété 4 place de Haldenbourg (lots n° 32 et n° 33), au prix de 281 250 € ;
2. la vente par la ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg, dans le cadre du projet de restructuration du secteur Einstein/Haldenbourg (Déclaration d'utilité publique du 21 août 2014), des biens et droits immobiliers dépendant :
 - de la copropriété 4 place de Haldenbourg à 67200 Strasbourg, les lots n° 32 et n° 33 (propriété de la ville de Strasbourg) vacants, estimé par France Domaine à 114 750 € :

Commune de Strasbourg
Banlieue de Cronenbourg – Koenigshoffen
Section KY n°136/25 de 15,03 ares
Section KY n° 125/25 de 14,05 ares
Lot n°32 :
Bâtiment B : au sous-sol : un sous-sol magasin, l'escalier d'accès, un W.C., un cabinet de toilette
Au rez-de-chaussée : le magasin n°6, un escalier d'accès au sous-sol,
Et une fraction dans les parties communes :
274/10.000èmes des parties communes;

Commune de Strasbourg
Banlieue de Cronenbourg – Koenigshoffen
Section KY n°136/25 de 15,03 ares
Section KY n°125/25 de 14,05 ares
Lot n°33 :
Au sous-sol : un sous-sol magasin, l'escalier d'accès, un W.C., un cabinet de toilette
Au rez-de-chaussée : le magasin n°7, un escalier d'accès au sous-sol
Et une fraction dans les parties communes :
158/10.000èmes des parties communes;

- de la copropriété 5, 7, 9 rue Albert Einstein à 67200 Strasbourg, le lot n° 73 (propriété de la ville de Strasbourg) actuellement loué, estimé par France Domaine à 116 550 € :

Commune de Strasbourg
Banlieue de Cronenbourg – Koenigshoffen
Section KY n°124(A)/25 de 49,80 ares
Section KY n°124(B)/25 de 1,77 ares
Section KY n°124(C)/25 de 0,65 are
Lot n°73 :

Au sous-sol : un cuisine, un dépôt de bière avec escalier, la toilette n° 1 et le W.C. n° 1 et 2 (hommes), la toilette n°2 et les W.C. n°3 et 4, un dégagement, et un escalier

Au rez-de-chaussée : le magasin n°4 (restaurant) et deux ouvertures d'accès par escalier au sous-sol

Et une fraction dans les parties communes :

326/10.000èmes des parties communes;

- moyennant le versement par l'Eurométropole de Strasbourg à la ville de Strasbourg d'un prix de cent soixante treize mille vingt cinq euros (173 025 €) correspondant à l'indemnité principale pour l'ensemble des trois lots et d'une indemnité de remplacement de huit mille six cent cinquante et un euros (8 651 €) soit 5% de la valeur vénale globale, soit un total de cent quatre vingt un mille six cent soixante seize euros (181 676 €) ; le prix des lots de copropriété se décomposant de la manière suivante :

114 750 € (pour les lots n°32 et n°33) ;

58 275 € (pour le lot n° 73) ; la Ville de Strasbourg ayant consenti un abattement de 50% sur la valeur de France Domaine eu égard au projet d'intérêt général (réalisation d'un pôle associatif) et aux contreparties suffisantes ;

- ainsi que la prise en charge des taxes et frais afférents à la vente à intervenir (notamment diagnostics techniques, charges de copropriété et taxe foncière prorata temporis) ;

Le Conseil est en outre appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant(e) à signer les actes à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution des présentes.

Adopté

15 Acquisition par la ville de Strasbourg de l'immeuble situé 3 rue de la Carpe Haute à Strasbourg Robertsau.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition par la ville de Strasbourg, en vue de la constitution d'une réserve foncière pour l'accueil des institutions internationales à Strasbourg, la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg – Robertsau
Section BW N° 40 de 6.59 ares, Lieu dit : rue de la Carpe Haute
propriété de M. Thierry LAMBEL pour le prix de 296 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution des présentes.

Adopté

16 Avis préalable de la ville de Strasbourg (article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales) à la vente par l'Eurométropole d'un terrain situé rue de Rouen à Strasbourg Robertsau destiné à l'installation d'un centre de lavage de véhicules.

Le Conseil est appelé à donner un avis favorable à :

- la vente par l'Eurométropole de Strasbourg au profit de la SCI BWR17 en cours de création de la parcelle cadastrée :
Section DA n°168/22 de 15.15 ares - lieu dit Rue de Rouen
propriété de l'Eurométropole de Strasbourg ; moyennant le prix de 100 000 €.

l'insertion dans les actes à venir :

- d'une clause contenant droit à résolution au profit de l'Eurométropole de Strasbourg avec inscription au Livre Foncier, permettant de garantir l'achèvement des travaux dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte de vente. Ce droit à la résolution, que l'Eurométropole se réserve la faculté d'exercer, fera l'objet d'une inscription au Livre Foncier et pourra être levé notamment sur présentation de la déclaration d'achèvement des travaux.
- d'une clause contenant une restriction au droit de disposer garantissant l'interdiction pour l'acquéreur de revendre le terrain cédé, nu, sans l'accord de l'Eurométropole de Strasbourg dans un délai de cinq ans à compter de la signature des actes de vente. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier.
- d'une clause stipulant que l'acquéreur prendra les biens en l'état, sans garantie, notamment au niveau de l'état du sol et du sous-sol, dans la mesure où il a pu mener toutes les investigations qu'il jugeait nécessaires et utiles.

Adopté

17 Avis Chevènement : article L5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales. Avis préalable à la vente d'un terrain Eurométropolitain à OPIDIA sise rue de la Redoute, Strasbourg/Neuhof.

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable à la vente par l'Eurométropole de Strasbourg d'une emprise foncière au profit de la société OPIDIA ou toute personne morale qui s'y subsisterait, cadastrée :

Ban communal de Strasbourg - Lieudit rue de la Redoute :

Section : IH n° 242 d'une surface de 6,62 ares

Section : IH n° 245 d'une surface de 1,65 are

Section : IH n° 256 d'une surface de 0,02 ca

Section : IH n°255 d'une surface de 2,08 ares, soit une surface totale de 10,37 ares.

L'acte de vente sera assorti des conditions suivantes :

- une restriction au droit de disposer garantissant l'interdiction pour OPIDIA de revendre les terrains nus objet des présentes sans autorisation préalable de l'Eurométropole de Strasbourg et ceci pour une durée de 5 ans ; ce délai prenant effet dès après la signature de l'acte de vente ; cette restriction au droit de disposer se traduira par une inscription au Livre Foncier au profit de l'Eurométropole ;
- une obligation de procéder au démarrage effectif des travaux dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'acte de vente et conformément au permis de construire déposé en date du 31 juillet 2017 ; cette obligation sera sanctionnée par l'inscription au Livre Foncier d'un droit à la résolution au profit de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- la présente vente intervient au prix de 160 200 € (cent soixante mille deux cent euros), taxes et frais éventuels en sus.

Le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à délivrer le permis de construire n°67482 17 V0239 déposé par OPIDIA le 31 juillet 2017.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

18 Attribution de subventions commerce.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des contributions suivantes :

Association « les vitrines de Strasbourg et environs »	5 000 €
Association « L'association des commerçants et artisans du Neudorf » (ACDAN)	3 000 €
Association « Rue des Frères»	2 000 €
Association « Le Générateur »	1 200 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la décision d'attribution nécessaire.

Adopté

19 Attribution d'une subvention à l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région pour la mise en œuvre de sa stratégie digitale.

Le Conseil est appelé à décider d'attribuer une subvention d'investissement de 13 000 € à l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région. Le solde de la subvention sera imputé au BP 2018 et ajusté sur la base d'un état des dépenses réelles et dans la limite maximale de 2 600 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération.

Adopté

20 Attribution d'une subvention à Voies navigables de France pour la construction de deux haltes fluviales sur les quais sud de la Grande-Ile.

Le Conseil est appelé à approuver :

- le projet porté par Voies navigables de France – Direction territoriale de Strasbourg, de construction de deux haltes fluviales sur les quais sud de la Grande-Ile ;
- le principe d'un financement de ces nouveaux équipements à hauteur de 50 % par la ville de Strasbourg ;

Il est également demandé au Conseil de décider du versement par la ville de Strasbourg d'une subvention d'investissement de 165 000 € à Voies navigables de France – Direction territoriale de Strasbourg pour la réalisation de deux haltes nautiques : l'un sur le Quai Finckwiller, l'autre face au Quai Fustel de Coulanges.

Il est encore demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération.

Adopté

21 Attribution d'une subvention à l'association Quartier des imprimeurs pour la création d'un parcours de visite en réalité augmentée.

Le Conseil est appelé à approuver le projet de création d'un parcours de découverte en réalité augmentée du quartier des imprimeurs porté par l'association éponyme.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération.

Adopté

22 Soutien à la coopération universitaire et scientifique entre Strasbourg et Dresde dans le cadre du jumelage - Attribution de bourses de recherche.

Il est demandé au Conseil d'approuver le soutien de la mise en place d'un dispositif de bourses de recherche entre Strasbourg et Dresde et d'autoriser le Maire à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury chargé d'examiner les candidatures.

Adopté

23 Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approver pour le Pôle Europe :

- le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association Les Jeunes Européens Strasbourg,
 - le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Makers for Change,
- et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

24 Animations de fin d'année.

Il est demandé au Conseil d'approver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Centre Social et Culturel de la Meinau	5 000 €
Centre Social et Culturel du Neuhof	1 000 €
Femmes d'Ici et d'Ailleurs	800 €
Joie et Santé Koenigshoffen	1 000 €
Association Culturelle des Deux Rives	1 500 €
Paroisse Protestante Saint Pierre le Vieux	2 500 €
Association des Habitants du Quartier Gare	1 000 €
Association Pour la Promotion des Arts du Cirque en Alsace - APACA – Graine de Cirque	6 000 €
Association Drugstore	1 500 €
Arachnima Art et Echange	18 500 €
Association des Cultures Méditerranéennes du Neuhof	700 €
Association Initiatives Motivées pour un Développement en Afrique AIMDA	4 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

25 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Association Longevity	8 900 €
Club Sportif de Hautepierre	1 000 €
Fête Européenne de l'Image Sous-Marine	6 000 €

Il est par ailleurs demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

26 Attribution de subventions au titre des solidarités.

Le Conseil est appelé à décider de l'allocation des subventions suivantes pour un montant total de 404 274 € :

1.	Croix rouge française - Conseil départemental du Bas-Rhin (base logistique de Mundolsheim)	6 500 €
2.	Fédération du Secours populaire français du département du Bas-Rhin (fonctionnement)	15 000 €
3.	SNCF (Point d'accueil et de solidarité)	17 500 €
4.	GIP Formation continue et insertion professionnelle Alsace (Insertion par la langue française)	6 864 €
5.	Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation — ARSEA (Intervention sociale dans des résidences ADOMA)	10 000 €
6.	Observatoire national de l'action sociale décentralisée – ODAS (Action recherche)	3 000 €
7.	Fédération de charité Caritas Alsace (fonctionnement)	10 000 €
8.	Agence nouvelle des solidarités actives – ANSA (Strasbourg, métropole logement d'abord)	10 000 €
9.	Club de jeunes l'Etage (fonctionnement)	123 430 €
10.	Club de jeunes l'Etage (lits de convalescence)	6 500 €
11.	Club de jeunes l'Etage (actions socioculturelles)	4 000 €
12.	Club de jeunes l'Etage (action Habitat)	27 000 €
13.	Club de jeunes l'Etage (travaux)	80 000 €
14.	Restaurants du cœur – Relais du cœur du Bas-Rhin (investissement)	5 000 €
15.	SOS Amitié Strasbourg (fonctionnement)	2 000 €
16.	Union départementale des associations familiales - UDAF 67 (pass contre le surendettement)	3 000 €
17.	Association de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis de Strasbourg et environs – AAPEI (Service d'accueil et de logistique)	8 480 €

18.	Aide et union aux blessés de l'existence – AUBE (radio web)	1 000 €
19.	Congrégation des petites sœurs des pauvres (EHPAD Ma Maison – investissement)	65 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

27 Attribution de subventions au titre de la santé de la personne.

Il est demandé au Conseil de décider de l'allocation des subventions suivantes pour un montant total de 15 000 €:

1.	Association Euro Cos humanisme et santé groupe pluri-professionnel européen de réflexion et de formation en santé (rencontres de Strasbourg)	1 000 €
2.	Centre d'information régional sur les drogues et les dépendances - CIRDD (fonctionnement)	2 500 €
3.	Médecins du monde (actions en faveur des personnes vivant dans des campements)	1 250 €
4.	Médecins du monde (actions en faveur des personnes sans abri)	1 250 €
5.	Médecins du monde (centre d'accueil, de soins et d'orientation)	9 000 €

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

28 Attribution de subventions à une association d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement et de suivi de femmes victimes de prostitution.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de deux subventions au Mouvement du Nid :

- 20 000 € pour son fonctionnement,
- 1 500 € pour son projet d'exposition ;

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

29 Attribution de subventions aux associations socioculturelles.

Le Conseil est appelé à approuver :

1. l'allocation de subvention de fonctionnement :

Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale	3 500 €
---	---------

2. l'allocation de subventions pour projet :

Association Lupovino	3 000 €
Association Ballade	1 000 €

3. le versement d'une première tranche de subvention pour accompagner les extensions / créations d'accueils de loisirs sans hébergement les mercredis dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	15 600 €
Association du centre socio culturel du Fossé des Treize	13 780 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin	30 900 €
Association du Centre culturel et social Rotterdam	18 500 €
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin	10 000 €
Maison des jeux de Strasbourg	16 030 €

4. le versement du solde des subventions pour l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement 2016/2017

Association Populaire Joie et santé Koenigshoffen	1 000 €
ARES - Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	7 630 €
Association du centre social et culturel de l'Elsau	3 190 €
Association du centre social et culturel de Hautepierre – Le Galet	4 860 €
Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	6 540 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	4 540 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale	6 450 €
Association du centre socio culturel du Fossé des Treize	5 960 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	6 430 €
Association du centre socio-culturel de Neudorf	4 260 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	11 490 €
Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte	4 190 €

Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	1 402 €
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin	3 850 €
Association du Centre culturel et social Rotterdam	6 190 €
Organisation populaire et familiale des activités de loisirs – OPFAL	5 310 €
Association Centre des Jeunes	6 030 €
Association Jeunesse Loubavitch	10 360 €
Association d'éducation populaire St Ignace	3 210 €
Strasbourg Université Club	2 960 €
Association Lupovino	160 €
Association La Croisée des chemins association protestante de Strasbourg espace accueil enfants-parents-jeunes	12 680 €
Association Sportive P.T.T. de Strasbourg	1 720 €
Association Les Disciples	1 560 €
Association Populaire Familial Syndicale de Neudorf	70 €
Association Porte Ouverte	1 740 €
Club Sportif de Hautepierre	2 310 €
Garderie-Restaurant la Clé des Champs – Centre de loisirs et d'animation éducatifs	4 340 €
La Buissonnière de l'Aar	2 080 €
Unis vers le Sport	2 400 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin	2 990 €
Maison des jeux de Strasbourg	2 890 €
Association Sports et Loisirs Constantia	1 410 €
Association Eurométropole Strasbourg Taekwondo	1 560 €
Association l'Eveil Meinau	387
TOTAL	144 149 €

5. l'aide à la formation d'animateurs

Comité Régional Fédération Sportive et Culturelle de France du Grand Est	320 €
Association Familles Rurales	80 €
CEMEA Centre d'Entrainement Aux Méthodes d'Education Active section Alsace	6 400 €

Coordination pour promouvoir compétence et volontariat - CPCV EST	2 000 €
UFCV - Union Française des Centres Vacances Région Alsace - Strasbourg	5 600 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin	560 €
Scouts et Guides de France	1 120 €
AROEVEN - Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale	12 880 €
TOTAL	28 960 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et les décisions attributives relatives aux subventions, à solliciter la participation de la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Adopté

CULTURE ET SPORT

30 Signature d'une convention pluriannuelle d'objectif et de moyen avec le Théâtre National de Strasbourg pour la période 2017-2019.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2017-2019 entre la ville de Strasbourg et le TNS,
- le versement d'une subvention de 7 500 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention.

Adopté

31 Expositions du Musée Tomi Ungerer - Centre international de l'illustration.

Le Conseil est appelé à approuver l'organisation par le Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration des accrochages liés aux dix ans de l'établissement :

- « André François/Tomi Ungerer. La liberté du trait » du 27 octobre 2017 au 11 mars 2018 Commissariat pour un budget prévisionnel de 10 000 €,
- « Les Shadoks ont 50 ans. Une révolution animée » 16 mars au 8 juillet 2018 pour un budget prévisionnel estimé à Budget estimé à 50 000 €,
- « Expect the unexpected. Tomi Ungerer affichiste » 13 juillet au 28 octobre 2018 pour un budget prévisionnel de 10 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à lancer et exécuter les procédures de marchés relatifs à ces événements, conformément aux règles de passations et aux délégations en vigueur en matière de marchés publics.

Adopté

32 Conventions de partenariats avec :

- le musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut, la Haute école des arts du Rhin (HEAR), l'Ecole supérieure d'art du Nord-Pas de Calais/Dunkerque-Tourcoing et l'Association Instable,
- l'éditeur "Les Cahiers dessinés",
- l'éditeur Diogenes Verlag,
- la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est et la compagnie Tangram pour des résidences d'artistes dans le cadre du programme d'expositions "Laboratoire d'Europe, Strasbourg 1880-1930".

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion au titre du service des musées, d'une convention de partenariat avec :

- avec le LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut, la Haute école des arts du Rhin (HEAR), l'Ecole supérieure d'art du Nord-Pas de Calais/Dunkerque-Tourcoing et l'Association Instable pour la réalisation d'un ouvrage consacré à l'artiste Pierre Mercier,
- avec l'éditeur « Les Cahiers dessinés » pour la parution d'un ouvrage sur Tomi Ungerer dans sa collection « Poche illustrateur »,
- avec l'éditeur Diogenes Verlag, pour la parution d'un ouvrage sur Tomi Ungerer, « America »,
- avec la DRAC Grand Est et la Compagnie Tangram, groupe de musiciens strasbourgeois à l'univers visuel et musical multiculturel et décloisonné dans le cadre d'une action de médiation liée à l'exposition « Laboratoire d'Europe, Strasbourg 1880-1930 ».

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document relatif à ces conventions.

Adopté

33 Mécénat en faveur de l'exposition organisée par les Musées de ville de Strasbourg intitulée "Laboratoire d'Europe, Strasbourg 1880-1930".

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion au titre du Service des musées, des conventions entre la Ville et :

- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour un montant de 25 000 €,
- l'Hôtel Hannong, pour un montant de 1 000 €,
portant sur l'exposition « Laboratoire d'Europe, Strasbourg 1880-1930 ».

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte relatif à ces actions de mécénat.

Adopté

34 Convention entre la Ville et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame relative à l'attribution d'une subvention d'équilibre.

Le Conseil est appelé à autoriser le premier Adjoint de la ville de Strasbourg à signer cette convention financière et à approuver :

- le versement de la subvention d'équilibre à hauteur de 990 000 € à l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2017,
- la convention financière entre la ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame.

Adopté

35 Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la pratique sportive.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci-dessous pour un montant total de **12 600 €**

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AS Musau	football	12	1 200 €
Cercle Sportif Meinau	gymnastique	17	1 700 €
Cercle sportif Neuhof	football	23	2 300 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	49	4 900 €
New boxing Strasbourg	boxe	4	400 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	Athlétisme, Karaté	18	1 800 €
Rugby Club de Strasbourg	rugby	1	100 €
Strasbourg Sud Handball- La Famille	handball	2	200 €

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

36 Subventions sport vacances.

Il est demandé au Conseil d'approver la contribution de la Ville à l'opération Sport Vacances et le versement de subventions pour un montant total de 30 000 € aux associations sportives suivantes :

Activités Sportives Culturelles de Plein Air	3 542 €
Alsatia Neuhof Stockfeld	306 €
Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine	847 €
AS Cheminots de Strasbourg	587 €
ASL Robertsau	574 €
ASPTT Strasbourg	3 871 €
Association Sportive Neudorf	351 €
Aviron Strasbourg 1881	234 €
Centre d'Instruction et de Pratique du Vol à Voile de Strasbourg	342 €
Cercle d'Aviron de Strasbourg	327 €
Cercle de Badminton de Strasbourg	268 €
Club Sportif de Hautepierre	1 731 €
Ecole d'Equitation du Waldhof – Académie Equestre	1 474 €
Ecole de Karaté de Strasbourg	282 €
Ecole de Voile de Strasbourg	1 358 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	1 133 €
FC Strasbourg Koenigshoffen 06	350 €
Ill Tennis Club	1 251 €
Judo Club de Strasbourg	573 €
Les Libellules Basket Club Strasbourg	386 €
Saint Joseph Strasbourg	584 €
Société de Gymnastique et de Sport La Strasbourgeoise	589 €
Sports et Loisirs Constantia	727 €
Strasbourg Eaux Vives	1 487 €
Strasbourg Université Club	6 483 €
Tennis Club Europe	343 €
TOTAL	30 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

37 Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Le Conseil est appelé à approuver l'allocation de subventions pour un montant total de **135 400 €** réparti comme suit :

Aux associations sportives suivantes :

ASL Robertsau Soutien à la gestion du centre sportif de la Robertsau	15 000 €
AS Pierrots Vauban Soutien à l'équipe 1 évoluant en Régional 1 / 30 000 € Subvention complémentaire aux activités du club : 2 500 €	32 500 €
Association Sportive Tours de Roues Energie Strasbourg Soutien à la participation du club au championnat N2 de handibasket	2 000 €
FC Kronenbourg Football Soutien à l'équipe 1 évoluant en Régional 1	30 000 €
Association Sportive Strasbourg Soutien à l'organisation du tournoi de Noël de touch rugby au stade de la Rotonde en décembre 2017.	1 000 €
Association des Courses de Strasbourg Europe Soutien à l'organisation de « La Strasbourgeoise » le 8 octobre 2017 dans le cadre de l'opération « Ruban Rose »	8 000 €
Ballet Nautique de Strasbourg Soutien à l'organisation du gala annuel de l'association au centre nautique de Schiltigheim du 1er au 3 décembre 2017	2 000 €
1^{ère} Compagnie d'Arc Soutien aux charges locatives de l'association	1 100 €
Aquatic Club d'Alsace Lorraine Soutien aux charges locatives de l'association	4 400 €
Eurométropole Taekwondo Strasbourg Soutien aux charges locatives de l'association	3 300 €
Judo Club de Strasbourg Soutien aux charges locatives de l'association	6 500 €
Judo Netsujo Strasbourg Soutien aux charges locatives de l'association	1 900 €
Société Ouvrière de Gymnastique et des Sports l'Avenir Strasbourg Soutien aux charges locatives de l'association	2 400 €
Strasbourg G.R.S. (Gymnastique Rythmique et Sportive) Soutien aux charges locatives de l'association	5 000 €
Strasbourg Université Club Soutien aux charges locatives de l'association	9 850 €
Cercle de l'Aviron de Strasbourg Soutien à l'acquisition de deux bateaux.	3 750 €
Rowing Club de Strasbourg Soutien à l'acquisition de nouvelles paires d'avirons	1 700 €

Neuhof Futsal N.F. Soutien à l'équipe 1 évoluant en D2 futsal	5 000 €
---	----------------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

INTERPELLATION

38 Interpellation de Monsieur Thierry Roos : "quelle place pour le handicap à Strasbourg ?"

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.



ROLAND RIES

Annexes au compte-rendu sommaire :

- l'interpellation et sa réponse,
- le détail des votes électroniques.

ANNEXE
au compte-rendu sommaire
du Conseil municipal
du lundi 20 novembre 2017 à 15 heures

L'INTERPELLATION ET SA REONSE

Service des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

38. Interpellation de Monsieur Thierry Roos : "quelle place pour le handicap à Strasbourg ?"

Monsieur le Maire,

En préambule quelques mots sur mon intention : nulle manipulation politique, nulle polémique, mais j'ai été, comme beaucoup d'entre nous interpellé par des personnes souffrant de handicaps, dans mon métier et dans ma vie sociale et j'ai trouvé que cette semaine qui s'est terminée hier, la semaine de l'emploi et du handicap était appropriée pour en parler. On n'en a pas beaucoup entendu parler, un peu dans les médias mais je dois dire que cette semaine n'a pas été très médiatisée.

Donc, M. le Maire, il y a près de trente ans Strasbourg s'est engagée à permettre aux personnes handicapés, au nombre de 15 000 dans l'Eurométropole (4 % de la population totale je précise de plus de quinze ans), d'avoir les mêmes droits que les personnes valides en terme d'accessibilité, de reconnaissance et de droit au travail. La loi du 11 février 2011 pour l'égalité des droits et des chances poursuit cet effort.

Strasbourg a peu à peu commencé à doter ses établissements touristiques du label "Tourisme et Handicap" afin de permettre aux touristes handicapés de découvrir notre ville dans les meilleures conditions et de faire de notre ville un exemple d'accueil des personnes handicapés.

La situation a-t-elle pour autant progresser depuis ?

La CTS a fait un travail remarquable pour permettre de meilleurs déplacements dans ses réseaux de transports en se mettant à jour et en modifiant son cahier des charges. Sur plusieurs autres plans, les progrès sont cependant minces et peu perceptibles.

Tout d'abord, la ville de Strasbourg ne dispose aujourd'hui que de deux sanitaires publics accessibles aux personnes handicapées l'un place des Halles, l'autre place de la Gare, et de surcroit payants, y compris pour les potentiels accompagnants. Cette

situation n'est pas tenable, nous devons nous doter de sanitaires adaptés. Certaines villes ont par exemple fait le choix d'installer des sanitaires de type « Algeco ».

Par ailleurs, beaucoup d'établissements de la Ville obtiennent des dérogations à la loi en raison de l'ancienneté de leur bâtiment. Ainsi par exemple, la rue des Tonneliers, où les restaurants sont nombreux, ne dispose que d'un seul établissement permettant l'accueil de personnes handicapées. Imaginez la galère pour un touriste en fauteuil en cas de besoins... un vrai cauchemar !

Des moyens modernes existent tels que des applications dédiées pour Smartphones et GPS permettant de signaler aux personnes handicapées les lieux adaptés. Qu'attendons-nous pour mettre en place de tels systèmes simples d'utilisation ?

En ce qui concerne les déplacements, les fauteuils roulants électriques sont considérés comme des véhicules devant circuler sur la chaussée. Comment indiquer aux usagers les trajets possibles pour les déplacements en ville ? Il faut envisager une signalétique claire et visible surtout à l'heure où nous développons les zones de rencontre, cela peut devenir un problème.

Concernant le sport, je regrette que notre collègue Serge Oehler ne soit pas là, le Président de la République a fait du handicap un point majeur de sa campagne et de son mandat. J'ai été particulièrement ému, comme vous certainement, et impressionné de l'image de notre président de la République échangeant des balles de tennis en fauteuil roulant.

Paris accueillera en 2024 les Jeux olympiques et les jeux paralympiques qui feront de la France le centre du monde. Mais n'attendons pas 2024, le handisport est une vraie compétition, une vraie leçon de vie, un merveilleux exemple pour notre jeunesse de ce que peut être le goût du dépassement de soi, le goût de l'effort mais aussi de la tolérance et du regard que l'on peut porter sur l'autre, en sortant de ses zones de confort.

Strasbourg, faute d'évènement sportif de grande renommée internationale, doit pouvoir se doter d'évènement handisport, comme par exemple une compétition de tennis en fauteuil roulant, dont les Français Stéphane Houdet et Nicolas Peifer sont parmi les meilleurs mondiaux. Les installations des internationaux de Strasbourg s'y prêtent bien et pourraient accueillir, dans la foulée, une étape du championnat d'Europe.

Et pour terminer, la question de l'emploi, puisque nous sortons de cette semaine de l'emploi et du handicap : où en sommes-nous, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg, concernant les obligations d'emplois de personnel handicapé ?

Je vous remercie de vos éléments de réponse et de bien vouloir retenir mes suggestions.

REONSE :

La réponse est apportée à deux voix : Marie-Dominique Dreyssé sur le plan général et Alain Fontanel pour votre dernière question concernant l'emploi dans l'Eurométropole puisqu'il est en charge du dossier de la DRH aussi bien pour la Ville que pour l'Eurométropole.

Mme Dreyssé :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, M. le conseiller, je tenais tout d'abord à vous remercier pour cette interpellation qui porte sur la question de la place du handicap dans notre ville, sujet qui constitue pour nous bien évidemment une priorité sur laquelle nous ne manquons pas d'agir de manière transversale à travers différentes politiques publiques tant municipales que métropolitaines.

En premier lieu permettez-moi de vous rappeler que la Ville de Strasbourg s'est engagée avec des partenaires associatifs institutionnels, très tôt en 1990-1991 et a élaboré la première charte ville handicap de France, ce qui a porté le même esprit que

nous allons retrouver quelques années plus tard en 2005, dans la loi sur l'accessibilité universelle.

Vous le mentionnez très justement dans vos propos, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a créé une véritable dynamique nouvelle en faveur de l'accès à tout pour tous. A travers cette loi, le principe d'accessibilité a été généralisé à l'ensemble des handicaps et concerne tous les aspects de la vie du citoyen. Si la loi de 2005 a conforté cet intérêt de la cité pour ses citoyens en situation de handicap, elle a aussi encouragé la mise en œuvre d'une accessibilité en faveur d'un public bien plus large, représenté par des personnes à mobilité réduite et une population vieillissante dont la perte d'autonomie est également un enjeu pour notre collectivité.

Par ailleurs nous nous sommes engagés de longue date dans une démarche politique visant à permettre à ce que les personnes fragiles, notamment les personnes handicapées, puissent bénéficier d'un cadre de vie agréable pour eux, en fonction de leurs besoins et dans le respect de leur personne et de leurs choix. Par conséquent, le handicap, et de manière générale la question de l'accessibilité, est bien un enjeu fondamental pour la Ville de Strasbourg.

Je voudrais signaler aussi que la Charte ville et handicap a été revisitée et renouvelée en 2011 et élaborée et co-signée par près de 70 acteurs institutionnels et associatifs.

Avant tout chose et afin que l'ensemble de nos collègues ici présents puissent appréhender pleinement les enjeux liés à la question du handicap, laissez-moi vous dire que ce sont aujourd'hui plus de 8 800 personnes qui bénéficient d'une reconnaissance administrative de handicap à Strasbourg, soit un tiers de la population concernée du département du Bas-Rhin. Le sujet mérite donc une attention et une action constante de la part des acteurs publics que nous sommes, collectivité, Ville de Strasbourg et Eurométropole.

Vous nous interpellez dans un premier temps sur la question de l'accessibilité des toilettes publiques aux personnes handicapées et sur la prétendue faiblesse de l'offre disponible en la matière. Sachez que cette offre, gérée par l'Eurométropole, est absolument gratuite. Par conséquent, les toilettes payantes que vous avez évoquées, situées place des Halles et place de la Gare, sont des équipements privés dont nous n'avons pas la charge. Aujourd'hui, ce sont 13 équipements sur les 15 toilettes publiques gérées par la métropole qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Sont concernés 5 équipements en centre-ville (Place Kléber, place du Château, pont Vauban, place Broglie et parc de l'Etoile), principalement à vocation touristique, 5 équipements de quartiers et 3 toilettes de places de marchés. Ces équipements sont fréquentés par plus de 2,5 millions d'usagers par an pour un service 7j/7 – 365 j/an. J'ajoute que, par la suite, l'Eurométropole compte déployer une offre de toilettes automatiques complémentaires aux équipements fixes gardiennés pour à la fois densifier le réseau de toilettes, permettre un service 24h/24 en relais des toilettes gardiennées, améliorer les conditions d'hygiène et de confort sur les marchés mais aussi augmenter le nombre de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite. A savoir que 100 % des équipements automatiques seront accessibles aux personnes handicapées.

Ensuite, vous nous interrogez sur l'existence de moyens modernes, notamment des applications pour smartphones et GPS, permettant de signaler aux personnes handicapées les lieux adaptés. Sur ce sujet, la Ville de Strasbourg développe et participe à des projets depuis 2011, particulièrement dans le domaine de l'accessibilité. Les services travaillent à ce titre à des projets innovants en matière de développement cartographique, d'expérimentation de réalité augmentée sur des places pour personnes à mobilité réduite (PMR) ou encore de libération de données Opendata. Par exemple, depuis 2012, une cartographie précise des PMR est disponible sur le site internet de la collectivité et, en 2017, des capteurs ont été installés à titre expérimental sur 7 places PMR du centre-ville. L'application et le site Strasmap de la Ville permettent de suivre en temps réel l'occupation des places dédiées.

S'agissant des déplacements des personnes en fauteuils roulants et votre question concernant une signalétique claire et visible pour les trajets possibles en ville, je tiens

d'abord à préciser que le fauteuil roulant constitue un véhicule de circulation ordinaire. Selon le Code la route, il convient de connaître les performances techniques d'un fauteuil roulant électrique afin de déterminer quelle catégorie de véhicule il peut ou non intégrer et par conséquent s'il entre dans le champ applicable du code de la route et donc de la circulation sur la chaussée ou non. Si les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant électrique sont assimilées la plupart du temps à des piétons sur trottoir et suivent alors la signalétique des piétons dans leurs déplacements, d'autres, en raison des performances techniques de leur fauteuil qui s'approchent des performances de quadricycles légers, peuvent néanmoins circuler sur la chaussée sur le bord droit. Ils suivent alors la signalétique prévue pour les conducteurs automobile ou doivent se conformer à une allure de pas s'ils empruntent le trottoir.

Concernant l'accès du sport aux personnes handicapées et le soutien au handisport. Je vous rejoins complètement, en particulier sur le fait que ce point doit rester un objectif prioritaire de notre collectivité. A ce sujet, la Ville et l'Eurométropole sont très proactives via notamment de nombreux partenariats et accompagnements d'athlètes qui nous permettent de développer la place du handicap dans le sport à Strasbourg et pour mettre en avant les passerelles de plus en plus présentes entre les sportifs valides et handicapés.

A titre d'exemple, je pourrai évoquer ici les Oscars du sport au Palais de la Musique et des Congrès en 2017 avec l'élection de Thibaut Stoclin, cavalier en para-dressage, comme ambassadeur du sport strasbourgeois ou aussi l'accompagnement des associations du sport handicap, via des subventions et de la mise à disposition d'équipements. Par ailleurs, Strasbourg a ainsi accueilli en 2014 le premier championnat européen d'escrime toutes disciplines confondues avec sur le même site des valides et non valides mais aussi plus récemment en 2017 le championnat de France de natation, là aussi une compétition organisée simultanément avec les valides et des sportifs handicapés sur un même site.

Je voudrais signaler également qu'il y a eu deux grandes manifestations de handi karaté en 2015 le challenge international handi karaté et surtout le 29 avril dernier la coupe d'Europe handi karaté avec 200 compétiteurs et douze nations européennes.

Enfin, les équipements sportifs de la collectivité font bien évidemment l'objet de mises aux normes lors des travaux d'aménagements pour les sites les plus anciens. Par ailleurs, tout est pensé pour pouvoir accueillir autant le public handicapé que les pratiquants handicapés dans toute nouvelle réalisation de structure sportive. Le gymnase Aristide Briand, avec notamment un parking aménagé, des toilettes pour handicapés mais aussi des vestiaires aux normes accessibilité PMR ou encore la piscine de Hautepierre avec son système de mise à l'eau pour fauteuil roulant sur les deux bassins, intérieur et extérieur, en sont des exemples concrets.

Vous le voyez, M. le conseiller, nous essayons et nous agissons pleinement pour rendre la ville plus accessible aux personnes à mobilité réduite, que ce soit dans le domaine de l'accessibilité aux bâtiments publics, des équipements sanitaires ou encore de la pratique sportive. Nous avons la conviction, hier comme aujourd'hui, que l'enjeu de l'inclusion du handicap dans la ville doit être une priorité de notre action.

Je dois encore vous rappeler que le 3 décembre est la journée internationale du handicap dans le monde entier. A Strasbourg il y aura une manifestation importante qui se tiendra le 7 décembre avec la projection du film Baïkal, un défi qu'une équipe de malvoyants et de voyants ont affronté ensemble. Il s'agit d'une aventure extraordinaire je vous enjoins à nous rejoindre le 7 décembre à la projection qui sera suivie d'un débat. Je vous remercie et laisse la parole à mon collègue.

M. Fontanel :

Merci M. le Maire. Je vais essayer d'être économique sur la parole. Evidemment, vous avez raison c'est un enjeu essentiel en terme d'équité et de justice, cela doit irriguer l'ensemble de nos politiques et en complément des propos de Mme Dreyssé qui vient de

s'exprimer de manière détaillée je vais revenir sur deux points : les transports et la politique RH.

Vous l'avez dit, en matière de transport, l'accessibilité du réseau sur Strasbourg est très développé, elle l'est grâce à l'effet précurseur des trams à plancher bas que le Maire de Strasbourg avait choisi avec Mme Catherine Trautmann au début des années 1990, avec le travail qui a été fait sur les arrêts, la totalité du réseau tram est aujourd'hui accessible. Pour ce qui est des arrêts de bus, nous avons 1 300 arrêts, il en reste encore 50 non accessibles avec un programme de réduction annuel. Des efforts importants sont faits et devraient permettre rapidement à ce que la totalité du réseau bus soit lui aussi accessible.

La volonté est tout aussi claire et forte en matière de politique RH avec la signature d'une convention triennale avec le fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique territoriale. Grâce à ces actions, aux moyens mobilisés, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est passé de 6,1 % dans la collectivité en 2011 à 7,7 % en 2017. Le taux d'emplois légal qui dans son calcul intègre les marchés réservés est lui de 8,4 %, à comparer à l'obligation qui est réglementaire de 6 %. Nous sommes 30 % au-delà de notre obligation. C'est un travail du quotidien pour que ces chiffres ne diminuent pas, il suffit que quelques personnes changent d'emplois ou partent à la retraite pour que nos taux baissent rapidement, il faut donc continuer pour que la collectivité soit exemplaire dans ce domaine comme dans d'autres. Nous nous y attelons. Je vous remercie.

S'en suit un échange

**ANNEXE
au compte-rendu sommaire
du Conseil municipal
du lundi 20 novembre 2017 à 15 heures**

DETAIL DES VOTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 – Point n° 1
Débat d'orientations budgétaires 2018 – Ville de Strasbourg et Œuvre Notre Dame



AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHÄTZEL-Françoise, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

KELLER-Fabienne, SCHALCK-Elsa, VETTER-Jean-Philippe

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 – Point n°3

Créances à admettre en non-valeur et remises gracieuses

Pour

50

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 – Point n° 6
Avis sur les emplois Ville

Pour

48

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

6

CALDEROLI-LOTZ-Martine, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric, TARALL-Bornia

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 – Point n° 7

**Affaires cultuelles : attribution de subventions aux établissements cultuels
et aux associations**



AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHÄTZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 – POINT 7

**Affaires culturelles : attribution de subventions aux établissements cultuels
et aux associations**

RESULTATS DU VOTE

SERVICE DES ASSEMBLÉES

POUR : 57 + 1 Le boitier de Michaël Schmidt était défectueux, il vote POUR.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 Christel Kohler s'est trompée de bouton, elle souhaitait voter POUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 Point n° 11

Cession de 38 104 actions Danone



AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 – POINT 11

Cession de 38 104 actions Danone

RESULTATS DU VOTE

SERVICE DES ASSEMBLÉES

POUR : 53 + 1 (le boitier de Michaël Schmidt était défectueux, il vote POUR.)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 – Point n° 12

Démarche écoquartier : adhésion de la ville de Strasbourg à la charte nationale en vue de la candidature à la labellisation écoquartier de deux projets : Brasserie Cronenbourg et projet Elsa



AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, Oehler-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROBERT-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 – POINT 12

Démarche écoquartier : adhésion de la ville de Strasbourg à la charte nationale en vue de la candidature à la labellisation de deux projets : Brasserie Cronenbourg et projet Elsau

RESULTATS DU VOTE

SERVICE DES ASSEMBLÉES

POUR : 50 + 1 (le boitier de Michaël Schmidt était défectueux, il vote POUR.)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 – Point n° 13

Vente de l'Illet A : Porte des Romains, entrée Est de Koenigshoffen

Pour

43

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUND-Alain, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe

Contre

10

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

Abstention

2

JUNG-Martine, ROBERT-Jean-Emmanuel

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 – POINT 13

Vente de l'Îlot A : Porte des Romains, entrée Est de Koenigshoffen

RESULTATS DU VOTE

SERVICE DES ASSEMBLÉES

POUR : 43 + 1 (le boitier de Michaël Schmidt était défectueux, il vote POUR.)

CONTRE : 10

ABSTENTIONS : 2

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 – Point n° 19

**Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa région pour la mise
en œuvre de sa stratégie digitale**

Pour

37

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe

Contre

0

Abstention

9

KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 – POINT 19

**Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa région
pour la mise en oeuvre de sa stratégie digitale**

RESULTATS DU VOTE

SERVICE DES ASSEMBLÉES

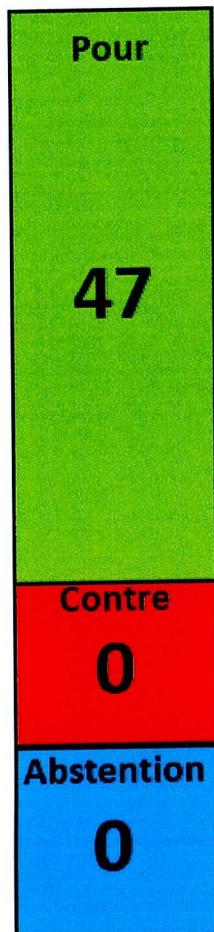
POUR : 37 + 1 (le boitier de Michaël Schmidt était défectueux, il vote POUR.)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 9

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 - Point n° 20

**Attribution d'une subvention à Voies Navigables de France pour la construction de
deux haltes fluviales sur les quais sud de la Grande Ile**



AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 – Point n° 23

Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales

Pour

47

Contre

0

Abstention

1

CUTAJAR-Chantal

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 – POINT 23

Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales

RESULTATS DU VOTE

POUR : 47

SERVICE DES ASSEMBLÉES

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Chantal Cutajar s'est trompée de bouton, elle souhaitait voter POUR.)

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017 – POINT 28

**Attribution de subventions à une association d'accueil, d'accompagnement,
d'hébergement et de suivi de femmes victimes de prostitution.**

RESULTATS DU VOTE

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Observation :

A la suite d'un problème informatique sur l'outil, aucun boitier de vote ne fonctionnait.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents.